



Pola Professional 37.5%

SDI Limited

Version Num: 5.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 29/01/2016

Date d'impression: 24/03/2016

date initiale: Pas Disponible

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Professional 37.5%
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Classés comme marchandises dangereuses à des fins de transport.

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
--------------------	--

Continued...

Pola Professional 37.5%

Classification DPD ^[1]	R22 : Nocif en cas d'ingestion. R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves.
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI
Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1]	Liquide Oxydant de Catégorie 2, Corrosion de métal catégorie 1, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A, Dommages oculaires importants catégorie 1, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation)
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	
------------------------------------	--

MENTION D'AVERTISSEMENT	DANGER
--------------------------------	---------------

Déclaration(s) sur les risques

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
P221	Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles /matériau organique.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ matières organiques/matières combustibles
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de fines gouttelettes / brouillard d'eau pour l'extinction.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Déclarations de Sécurité: Stockage

P405	Garder sous clef.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Continued...

Pola Professional 37.5%

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.7722-84-1 2.231-765-0 3.008-003-00-9 4.01-2119485845-22-XXXX	30-37.5	<u>PEROXYDE-D'HYDROGÈNE</u>	R5, R8, R20/22, R35 ^[2]	Liquide Oxydant de Catégorie 1, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A; H271, H332, H302, H314 ^[3]
1.1310-73-2 2.215-185-5 3.011-002-00-6 4.01-2119457892-27-XXXX	<0.5	<u>HYDROXYDE- DE-SODIUM.-EN- SOLUTION-AQUEUSE</u>	R35 ^[2]	Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A; H314 ^[3]

Légende:

1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. - Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. - Consulter un médecin. Si avalé, NE PAS faire vomir. - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Suivre le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. - Rechercher un avis médical.
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. - Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. - Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	- Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. - Consulter un médecin.
Ingestion	Si avalé, NE PAS faire vomir. - Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. - Suivre le patient avec attention. - Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. - Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. - Rechercher un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement.
- Mousse.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Poudre chimique sèche.
- Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Continued...

Pola Professional 37.5%

Incompatibilité au feu

Eviter toute contamination de ce produit car il est très réactif et toute contamination est potentiellement à risque.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Lutter contre le feu à partir d'une distance de sécurité avec un abri adéquat. ▶ Les extincteurs ne doivent être utilisés que par un personnel entraîné. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▶ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▶ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▶ Si le feu devient incontrôlable, évacuer le personnel et prévenir lors de l'entrée dans la zone. ▶ L'équipement doit être complètement décontaminé après usage.
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Ne brûlera pas mais augmente l'intensité du feu. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▶ Les containers affectés par la chaleur demeurent à risque. ▶ Un contact avec des combustibles tels que bois, papier, huile ou métal en poudre fine peut produire une combustion spontanée ou une violente décomposition. ▶ Peut émettre des fumées irritantes, toxiques ou nocives.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Nettoyer toutes les éclaboussures immédiatement. ▶ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▶ Eviter tout contact avec des matières organiques incluant fuel, solvants, sciure, papier et vêtement et tout autre produits incompatibles car un allumage pourrait se produire. ▶ Eviter de respirer les poussières ou vapeurs et éviter tout contact avec la peau et les yeux. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection. ▶ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable sec, de la terre, un produit inerte ou de la vermiculite. ▶ NE PAS utiliser de sciure car un feu pourrait se déclarer. ▶ Ramasser les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▶ Neutraliser/décontaminer la zone.
Eclaboussures Majeures	▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Peut être violemment ou explosivement réactif. ▶ Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire. ▶ Prévenir par tous les moyens les débordements d'entrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Envisager une évacuation (ou protéger l'endroit) ▶ Ne pas fumer, pas de flammes ou de sources d'allumage. ▶ Augmenter la ventilation. ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou tout autre matériau propre et inerte. ▶ NE JAMAIS UTILISER d'absorbants organiques tels que sciure, papier ou vêtements. ▶ Eviter une contamination avec des matières organiques. ▶ Utiliser des équipements anti-étincelles et contre les explosions. ▶ Collecter le produit dans des containers étiquetés pour un possible recyclage. ▶ NE PAS mélanger du produit frais avec du produit issu de récupérations. ▶ Collecter les résidus et les enfermer dans des bidons étiquetés pour traitement. ▶ Laver la zone éclaboussée et prévenir les fuites d'entrer dans les drains. ▶ Décontaminer et blanchir tous les vêtements de protection et les équipements avant le stockage et la réutilisation. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation Sure	▶ Eviter un contact personnel et une inhalation de poussières, fumées ou vapeurs. ▶ Fournir une ventilation adéquate. ▶ Toujours porter un équipement de protection et laver toutes les éclaboussures sur les vêtements. ▶ Conserver le produit loin de la lumière, de la chaleur, des flammes ou des combustibles. ▶ Conserver au frais, au sec et loin des produits incompatibles. ▶ Eviter tout contact physique avec les containers. ▶ NE PAS ré-emballer ou retourner les portions inutilisées dans les containers d'origines. ▶ Ne retirer que la quantité nécessaire pour un usage immédiat. ▶ Une contamination peut conduire à une décomposition conduisant à une possible forte chaleur et un incendie. ▶ Durant la manipulation, NE JAMAIS fumer, boire ou manger. ▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation. ▶ Utiliser uniquement des procédures de travail professionnelles. ▶ Suivre les directives de stockage et de manipulation du fabricant.
--------------------------	--

Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. Stocker entre 2 et 8 degrés Celsius. Ne pas stocker à la lumière du soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	► NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilité de Stockage	Eviter les acides forts et les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	plc	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Peroxyde d'hydrogène	1,5 mg/m3 / 1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	Sodium (hydroxyde de)	2 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Hydrogen peroxide - 30%	33 ppm	170 ppm	330 ppm
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	Sodium hydroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	75 ppm	75 [Unch] ppm
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	250 mg/m3	10 mg/m3

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vitesse de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.	
	Type de Contaminant :	Vitesse de l'air :
	Solvant, vapeurs, dégraissage, etc... évaporation depuis réservoir (en plein air).	0.25 à 0.5 m/s (50-100 f/min.)
	Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)
	jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)
	frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide)	2.5-10 m/s (500-2000 f/min.)
	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:	
	Valeur basse de l'intervalle	Valeur haute de l'intervalle
	1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture	1 : courants d'air perturbant la pièce
	2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement.	2 : des contaminateurs à forte toxicité

Pola Professional 37.5%

	3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, usage intensif
	4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement	4 : Petite console de contrôle uniquement
	Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	
8.2.2. Protection Individuelle		
Protection des yeux/du visage.	- Masque chimique. Protection pour tout le visage. - Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.	
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous	
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.	
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous	
Autres protections	- Protections. - Tablier en PVC. - Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. - Unité de nettoyage pour les yeux. - Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.	
Les risques thermiques	Pas Disponible	

Protection respiratoire

Filtre de type B de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x ES	B-AUS	-	B-PAPR-AUS
50 x ES	-	B-AUS	-
100 x ES	-	B-2	B-PAPR-2 ^

^ - Intégral

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	6.5-8	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Continued...

Pola Professional 37.5%

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2.Stabilité chimique	- Présence de matériaux incompatibles. - Le produit est considéré comme stable dans des conditions d'utilisation normale. - Exposition prolongée pour un échauffement. - Pas de risque de polymérisation.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.
Ingestion	Une ingestion accidentelle du matériel peut s'avérer dangereuse; selon des expériences sur des animaux, l'ingestion de moins de 150 grammes serait fatale ou nuirait gravement à la santé de l'individu.
Contact avec la peau	Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Un contact de la peau va engendrer un dessèchement rapide, un blanchissement conduisant à des brûlures chimiques au niveau du contact prolongé. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Si appliqué aux yeux, ce produit provoque des dommages importants aux yeux.
Chronique	Une exposition à long terme à des irritants respiratoires peut engendrer des maladies de ces mêmes voies respiratoires, impliquant des difficultés de la respiration ainsi que des problèmes systémiques associés. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Pola Professional 37.5%	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (rat) LD50: 3000-5480 mg/kg ^[1]	Nil reported
	Inhalatoire (rat) LC50: 2 mg/L/4H ^[2]	
	Orale (rat) LD 50: 75 mg/kg ^[1]	
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	TOXICITÉ	IRRITATION
	Oral (lapin) LD50: 325 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 0.05 mg/24h SEVERE
		Eye (rabbit):1 mg/24h SEVERE
		Eye (rabbit):1 mg/30s rinsed-SEVERE
		Skin (rabbit): 500 mg/24h SEVERE
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques	

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature. Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation importante de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostic d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez

Continued...

Pola Professional 37.5%

un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholine et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostic d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulière dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

toxicité aiguë	✓	Cancérogénicité	⊗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	⊗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	⊗
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	⊗	STOT - exposition répétée	⊗
Mutagenéité	⊗	risque d'aspiration	⊗

Légende:
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ⊗ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	LC50	96	Poisson	0.020mg/L	3
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	EC50	3	Sans Objet	0.27mg/L	4
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	EC50	48	crustacés	2.32mg/L	4
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	EC50	72	Sans Objet	0.71mg/L	4
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	NOEC	192	Poisson	0.028mg/L	4
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	EC50	384	crustacés	27901.643mg/L	3
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	EC50	96	Sans Objet	1034.10043mg/L	3
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	LC50	96	Poisson	4.16158mg/L	3
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	NOEC	96	Poisson	56mg/L	4
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	EC50	48	crustacés	40.4mg/L	2

Légende:

Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS	BAS
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (LogKOW = -1.571)
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	BAS (LogKOW = -3.8796)

12.4. Mobilité dans le sol

Pola Professional 37.5%

Composant	Mobilité
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	BAS (KOC = 14.3)
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	BAS (KOC = 14.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. ▶ Recyclez autant que possible. Un risque particulier peut exister - l'avis d'un spécialiste peut s'avérer nécessaire. ▶ Consultez le fabricant pour les conditions de recyclage. ▶ Consultez l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▶ Incinérisez ou enterrez les résidus dans un lieu approprié. ▶ Désinfectez autant que possible les récipients vides. ▶ Respectez toutes les règles de conservation jusqu'à ce que les récipients soient nettoyés et détruits. ▶ Perforez les récipients afin d'éviter leur réutilisation et enterrez-les dans un endroit autorisé.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

	 
Polluant marin	aucun

Transport par terre (ADR)

14.1. Numéro ONU	2014										
14.2. Groupe d'emballage	II										
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE										
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet										
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	<table> <tr> <td>classe</td><td>5.1</td></tr> <tr> <td>Risque Secondaire</td><td>8</td></tr> </table>	classe	5.1	Risque Secondaire	8						
classe	5.1										
Risque Secondaire	8										
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<table> <tr> <td>Identification du risque (Kemler)</td><td>58</td></tr> <tr> <td>Code de classification</td><td>OC1</td></tr> <tr> <td>Étiquette de danger</td><td>5.1+8</td></tr> <tr> <td>Dispositions particulières</td><td>Sans Objet</td></tr> <tr> <td>quantité limitée</td><td>1 L</td></tr> </table>	Identification du risque (Kemler)	58	Code de classification	OC1	Étiquette de danger	5.1+8	Dispositions particulières	Sans Objet	quantité limitée	1 L
Identification du risque (Kemler)	58										
Code de classification	OC1										
Étiquette de danger	5.1+8										
Dispositions particulières	Sans Objet										
quantité limitée	1 L										

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	2014
14.2. Groupe d'emballage	II
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet

Pola Professional 37.5%

14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	5.1
	Sous-risque ICAO/IATA	8
	Code ERG	5C
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	Sans Objet
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	554
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	5 L
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	550
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	1 L
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y540
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	0.5 L

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	2014		
14.2. Groupe d'emballage	II		
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE		
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	5.1	
	IMDG Sous-risque	8	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-H, S-Q	
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Quantités limitées	1 L	

Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	2014		
14.2. Groupe d'emballage	II		
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE		
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet		
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	5.1 8		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	OC1	
	Dispositions particulières	Sans Objet	
	Quantités Limitées	1 L	
	Équipement requis	PP, EP	
	Feu cônes nombre	0	

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PEROXYDE-D'HYDROGÈNE(7722-84-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion

Du Règlement REACH (CE) N° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE(1310-73-2) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)

L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC,

Continued...

Pola Professional 37.5%

94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
PEROXYDE-D'HYDROGÈNE	7722-84-1	008-003-00-9	01-2119485845-22-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A	GHS07, GHS05, GHS03, Dgr	H271, H302, H314, H332
2	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3, Ox. Liq. 2, Acute Tox. 3, Flam. Liq. 2, Skin Corr. 1B, Acute Tox. 2, Met. Corr. 1, Aquatic Chronic 2, Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2	GHS05, GHS03, Dgr, GHS02, GHS06, GHS09, Wng	H271, H314, H335, H318, H225, H301, H330, H290

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE	1310-73-2	011-002-00-6	01-2119457892-27-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Skin Corr. 1A	GHS05, Dgr	H314
2	Skin Corr. 1A, Met. Corr. 1, Eye Dam. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Not Classified, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, STOT SE 1, Skin Corr. 1C, Aquatic Acute 3	GHS05, Dgr, GHS06, GHS08	H314, H290, H312, H318, H335, H370, H302
1	Skin Corr. 1A	GHS05, Dgr	H314
2	Skin Corr. 1A	GHS05, Dgr	H314, H302

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	N (PEROXYDE-D'HYDROGÈNE; HYDROXYDE-DE-SODIUM,-EN-SOLUTION-AQUEUSE)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles.

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

Indications de danger	Xn
-----------------------	----

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S02	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S40	Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S64	En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
HYDROXYDE- DE-SODIUM,-EN- SOLUTION-AQUEUSE	12200-64-5, 1310-73-2

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux
 EN 340 - Vêtements de protection
 EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
 EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
 EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 FSO : Facteur de sécurité olfactive
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
 TLV : Valeur limite seuil
 LOD : Limite de détection
 OTV : Valeur de seuil olfactif
 FBC : Facteurs de bioconcentration
 IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.



Gingival Barrier

SDI Limited

Version Num: 6.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 18/03/2016

Date d'impression: 23/03/2016

date initiale: Pas Disponible

L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Gingival Barrier
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	SDI Germany GmbH
Adresse	3-15 Brunson Street VIC Bayswater 3153 Australia	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany
Téléphone	+61 3 8727 7111 (Business Hours)	+55 11 3092 7100	+49 0 2203 9255 0
Fax	+61 3 8727 7222	+55 11 3092 7101	+49 0 2203 9255 200
Site Internet	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au	www.sdi.com.au
Courriel	info@sdi.com.au	brasil@sdi.com.au	germany@sdi.com.au

Nom commercial de l'entreprise	SDI (North America) Inc.
Adresse	1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States
Téléphone	+1 630 361 9200 (Business hours)
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	USA.Canada@sdi.com.au

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	SDI Limited	Pas Disponible	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111	Pas Disponible	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	ray.cahill@sdi.com.au	Pas Disponible	Pas Disponible

Association / Organisation	Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+61 3 8727 7111
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

Classification DSD	En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements
--------------------	--

Gingival Barrier

Classification DPD [1]	R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI
Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments pour étiquette CLP	
------------------------------------	---

MENTION D'AVERTISSEMENT	ATTENTION
--------------------------------	------------------

Déclaration(s) sur les risques

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
-------------	--------------------------------------

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Déclarations de Sécurité: Réponse

P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
-------------	--

2.3. Autres dangers

Peut provoquer des gênes pour les yeux et la peau*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	75-85	acrylic monomer	Sans Objet	Sans Objet
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L			

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général	Si le produit entre en contact avec la peau: - Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. - Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). - Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. Si ce produit entre en contact avec les yeux : - Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. - S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant
----------------	---

Continued...

Gingival Barrier

	▶ occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. Consulter un médecin.
Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.
Inhalation	▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▶ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Non connu.
-------------------------------	------------

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu.
Risque D'Incendie/Explosion	▶ Le matériel n'est pas combustible d'emblée dans des conditions normales. ▶ Cependant, il se décomposera en cas d'incendie et les composés organiques pourraient brûler. ▶ Il ne s'agit pas d'un risque de feu majeur. ▶ La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients. ▶ La décomposition due à la chaleur peut engendrer des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▶ Peut émettre des fumées âcres. D'autres produits de décomposition incluent : , dioxyde de carbone (CO2) Peut émettre des fumées corrosives.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	▶ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▶ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▶ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. ▶ Utiliser une truelle / un racloir. ▶ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. ▶ Laver la zone avec de l'eau.
Eclaboussures Majeures	Risque faible. ▶ Vider le lieu de son personnel. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et un respirateur contre les poussières. ▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau. ▶ Contenir avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▶ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour un recyclage. ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite et le placer dans des containers appropriés pour une élimination. ▶ Nettoyer la zone et éviter les écoulements d'entrer dans les drains ou égouts. ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

Continued...

Gingival Barrier

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	▶ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▶ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Stocker entre 10 et 25 degrés Celsius. Ne pas stocker à la lumière du soleil.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. ▶ Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites.
Incompatibilité de Stockage	Eviter une conservation avec des agents de réduction.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
Gingival Barrier	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
acrylic monomer	Pas Disponible	Pas Disponible

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant. <table> <tr> <th>Type de contaminant:</th><th>Vitesse de l'air:</th></tr> <tr> <td>Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)</td><td>0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)</td></tr> <tr> <td>aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td><td>0.5-1 m/s (100-200 f/min.)</td></tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td><td>1-2.5 m/s (200-500 f/min)</td></tr> <tr> <td>Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).</td><td>2.5-10 m/s (500-2000 f/min)</td></tr> </table>	Type de contaminant:	Vitesse de l'air:	Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)	aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min)	Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)
Type de contaminant:	Vitesse de l'air:										
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0.25-0.5 m/s (50-100 f/min)										
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s (100-200 f/min.)										
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min)										
Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide).	2.5-10 m/s (500-2000 f/min)										

Continued...

Gingival Barrier

	Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de: <table> <tr> <th>Minimum de l'intervalle</th><th>Maximum de l'intervalle</th></tr> <tr> <td>1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</td><td>1: Perturbation des courants d'air de la pièce</td></tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement</td><td>2: Contaminants à forte toxicité</td></tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production</td><td>3: Forte production, utilisation importante</td></tr> <tr> <td>4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement</td><td>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</td></tr> </table> Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce	2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante	4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle										
1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1: Perturbation des courants d'air de la pièce										
2: Contaminants à faible vitesse ou à valeur de nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité										
3: Intermittent, faible production	3: Forte production, utilisation importante										
4: Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4: Petite hotte – contrôle local uniquement.										
8.2.2. Protection Individuelle											
Protection des yeux/du visage.	Pas d'équipement particulier pour une exposition mineure i.e. durant la manipulation de petites quantités. SINON: ▶ Lunettes de sécurité avec des protections latérales. ▶ Les lentilles de contact posent un risque particulier, les souples peuvent absorber les irritants et tous les lentilles les concentrent.										
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous										
Protection des mains / pieds	Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. ▶ Gants caoutchouc.										
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous										
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: ▶ Protections. ▶ Crème écran. ▶ Unité de nettoyage pour les yeux.										
Les risques thermiques	Pas Disponible										

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	Colle à écoulement libre	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	non disponible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Gingival Barrier

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.				
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.				
Contact avec la peau	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.				
Yeux	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit a la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.				
Chronique	Il existe peu de preuve qui montrent qu'un contact avec la peau et le produit est capable d'induire soit une réaction de sensibilisation chez un nombre significatif d'individus, et/ou de produire une réponse positive chez les animaux d'expérimentation.				
Gingival Barrier	<table> <tr> <th>TOXICITÉ</th><th>IRRITATION</th></tr> <tr> <td>Pas Disponible</td><td>Pas Disponible</td></tr> </table>	TOXICITÉ	IRRITATION	Pas Disponible	Pas Disponible
TOXICITÉ	IRRITATION				
Pas Disponible	Pas Disponible				
Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques				

toxicité aiguë	☐	Cancérogénicité	☐
Irritation / corrosion	☐	reproducteur	☐
Lésions oculaires graves / irritation	☐	STOT - exposition unique	☐
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	☐
Mutagenéité	☐	risque d'aspiration	☐

Légende:
 ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ☐ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
Pas Disponible	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet
Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Continued...

Gingival Barrier

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplis?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Etiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement : Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Sans Objet Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet

Gingival Barrier

14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG : Sans Objet IMDG Sous-risque : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités limitées : Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.3. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.4. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.5. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet : Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet Quantités Limitées : Sans Objet Équipement requis : Sans Objet Feu cônes nombre : Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y
Canada - NDSL	Y
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

autres informations

Éléments pour étiquette DSD / DPD

Gingival Barrier



Les déclarations de risque pertinent sont énumérés dans la section 2.1

Indications de danger	Xi
------------------------------	----

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

S02	Conserver hors de la portée des enfants.
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S40	Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l'eau et du détergent.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux
 EN 340 - Vêtements de protection
 EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
 EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
 EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
 PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
 IARC : Centre international de recherche sur le cancer
 ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
 STEL : Limite d'exposition à court terme
 TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
 IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
 FSO : Facteur de sécurité olfactive
 DSENO : Dose sans effet nocif observé
 DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
 TLV : Valeur limite seuil
 LOD : Limite de détection
 OTV : Valeur de seuil olfactif
 FBC : Facteurs de bioconcentration
 IBE : Indice biologique d'exposition

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'après leur utilisation.